

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2010

**PRESENTS** : A. LESCOULES, J. DUSSUTOUR, J-C.LE BORGNE, J-B. CARRERE, M. GANGNET, E. POURTET, J-L. BAREILLES, H. CASTAGNE, J. PERES, S. LAUBERTRON

**EXCUSES** : J-D. HAURINE, (procuration à J. PERES), M-C. PONTIES (procuration à J-C. LE BORGNE), B. DHOUDAIN (procuration à A. LESCOULES), C. HOULE

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent, on passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### **I- Baptême de la salle du club du 3<sup>ème</sup> âge.**

Le club du 3<sup>ème</sup> âge a souhaité donner à la grande salle du club le nom de « Jean Céré » en l'honneur de son ancien président décédé avant la fin des travaux de la Maison Gradet Poque.

Le conseil municipal approuve cette décision. La manifestation aura lieu le 7 juillet 2010 à partir de 15 H 00 et le conseil municipal est invité à y participer.

#### **II- Demande de Monsieur Cumia**

Monsieur Cumia demande à la commune de prendre en charge la réfection de l'accès à sa propriété.

Ceci est impossible car il s'agit d'un accès privé.

Si Monsieur Cumia remet en état, à ses frais, son accès et le goudronnage, la commune pourra alors l'intégrer à la voirie communale, et l'entretenir.

En attendant, il sera proposé à Monsieur Cumia de prendre contact avec SBTP qui remet en état la piste de l'Estive et qui pourra peut-être ainsi lui proposer un devis de réfection plus avantageux.

#### **III- Enseignement de l'occitan avec l'association PARLEM**

Après consultation des enseignants, il est décidé de renouveler la convention avec PARLEM pour deux fois trente minutes en maternelle, et une heure en primaire.

L'enseignement de l'occitan en primaire sera organisé différemment pour la prochaine année scolaire ainsi que l'a expliqué au dernier conseil d'école le Directeur, Monsieur Noguère.

#### **IV- Réalisation d'une plage de dépôt, Torrent de l'Yse**

Un accord amiable étant intervenu avec le propriétaire du terrain (Monsieur Henri Abadie) où sera aménagée cette plage de dépôt de matériaux, ces travaux vont être réalisés à l'automne.

Un avis d'appel public à concurrence est paru au BOAMP.

Trois entreprises ont répondu, ESF, LBTP et Guintoli, toutes en dessous du coût d'objectif fixé à 250 705 € HT.

Monsieur le Maire lit le rapport d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre, le RTM.

L'offre la moins-disante (101 396.87 € HT) a été présentée par Guintoli ; cette entreprise est venue sur le site. Son mémoire technique est complet, ses références bonnes.

Le RTM a demandé des confirmations sur certains prix jugés bas. L'entreprise les maintient. Elle a également précisé qu'elle était consciente qu'un approvisionnement en blocs sur le site ne pouvait excéder 20 à 25% du volume nécessaire.

Le conseil municipal suit donc l'avis du RTM et attribue le marché à l'entreprise Guintoli.

#### **V- Solidarité envers les communes sinistrées du VAR**

La commune de Luz Saint Sauveur souhaite participer. Elle a saisi Monsieur le Maire de Gèdre pour une action collective.

#### **VI- Achat d'un détecteur de crue**

Le principe de l'achat de ce type de matériel qui serait positionné en amont du camping Toy est arrêté.

#### **VII- Demande de l'Office de Tourisme de Gèdre-Gavarnie**

L'office de tourisme de Gèdre-Gavarnie demande l'autorisation d'implanter huit kakémonos sur l'axe Luz-Gavarnie pour promouvoir les quatre grands sites des Hautes-Pyrénées : Gavarnie, Pic du Midi, Pont d'Espagne et Lourdes.

L'autorisation est donnée pour cette année, les kakémonos des Thermes ayant été détruits par la tempête.

#### **VIII- Jardins familiaux**

Jean-Claude Leborgne explique la démarche suivie par Argeles-Gazost. Le conseil municipal décide de s'en inspirer.

Dès que l'autorisation d'urbanisme sera obtenue, une réunion publique à destination de la population permanente de Luz sera organisée.

## **IX- Demande de subventions des sapeurs-pompiers de Luz**

Cette subvention est demandée pour l'édification d'une stèle en l'honneur des anciens pompiers bénévoles.

La commune de Luz ayant aidé à la réalisation du support de la stèle, il est proposé de voir si le SIVOM du Pays Toy peut verser la subvention.

Monsieur Baa Puyoulet a été élevé au rang de capitaine et le conseil municipal de Luz lui adresse ses sincères félicitations.

Le 14 juillet, le centre de secours organisera une journée portes-ouvertes.

## **X- FAR 2010**

Monsieur le conseiller général a affecté 15 171 € à la construction d'un orgue pour l'église St André.

Le conseil municipal le remercie.

## **XI- Equipement des foyers de Luz en composteurs**

La communauté de communes a fait passer une information concernant cet équipement en bois à installer dans son jardin pour composter les déchets ménagers.

Le conseil municipal trouve cette initiative intéressante et a mis l'information sur son site internet.

## **XII- Avenant n°1 – Lot 1, passage en encorbellement**

Il s'agit de travaux supplémentaires demandés par la commune de Luz à l'entreprise Pratedessus titulaire du Lot 1 :

- Réalisation de deux traversées de la départementale pour enfouir l'alimentation électrique : réverbère, et panneau 30 clignotant.
- Aménagement d'un accès conforme à la parcelle agricole de Sabine Castagné.

L'avenant est de 13 818.59 € HT.

Le total du Lot 1 est donc de 81 200.33 € HT.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.**